

Mairie d'Espeyrac
Le Bourg
12 140 Espeyrac
Tél. : 05.65.69.88.69
Mail : mairie-espeyrac@wanadoo.fr

ARRETE N° 20240808_15 du 08 Août 2024

**PERMISSION DE VOIRIE POUR MISE EN
PLACE TEMPORAIRE D'UN ALTERNAT**

**Le Bourg
12140 ESPEYRAC**

LE MAIRE

- VU** la demande en date 31 juillet 2024 par laquelle Monsieur Dorian COSTES, Membre du comité des fêtes d'Espeyrac sollicite, dans un souci de sécurité, à l'occasion de l'installation de l'épreuve spéciale de caisses à savon, la circulation sur une seule voie entre l'embranchement de Dazes et le chemin de Pradinas, par la mise en place d'un alternat.
- VU** le code de la voirie routière,
- VU** le code général des collectivités territoriales,
- VU** la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,
- VU** le règlement général de voirie du 16 avril 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

ARRETE

ARTICLE 1 - Réglementation de la circulation

Afin de sécuriser l'installation de l'épreuve de la course de caisses à savon, la réglementation de la circulation, sur la route départementale n° 42 dans l'agglomération d'Espeyrac, le Bourg est modifiée de la façon suivante :

- Mise en place d'un alternat par feux tricolores et circulation sur une seule voie à partir de **L'embranchement de la route de Dazes jusqu'au chemin de Pradinas, du vendredi 09 août 2024, 11 heures 00 jusqu'au lundi 12 août 2024 à 15 heures 00.**

ARTICLE 2 – Le comité des fêtes sera chargé de la signalisation règlementaire.

ARTICLE 3 – Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- à la Gendarmerie d'Enraygues-sur-Truyère,
- aux Services Techniques,
- le Conseil Départemental pour information.

Fait à Espeyrac, le 08 août 2024.

Le Maire

Sébastien COSTES

